ANASTASE C./AFBD

MURS, RUMEURS,

LABYRINTHUS

MORTS ET REMORDS, REPENTIRS...

DESSINE-MOI UNE PRISON

L'ancien Centre Pénitentiaire de Riom était situé en partie dans un ancien couvent mitoyen du Palais de Justice, lui-même construit sur l'emplacement de l'ancien château.

En 2015, les Maisons d'arrêt et les Centres Pénitentiaires de Riom et de Clermont-Ferrand, jusque-là situés au cœur de la ville ancienne, du centre historique de chacune de ces villes, sont regroupés et transférés dans le nouveau Centre Pénitentiaire construit en zone non habitée au bord de l'autoroute A71. Construit pour un montant de 80 millions d'euros, financé par un partenariat public-privé, établissement classé ERA (établissement à réinsertion active) avec pour objectifs de préparer la réinsertion, prévenir la récidive et lutter contre le suicide, en plus d'améliorer les conditions de la détention. Il peut accueillir 566 détenus.

ACTUALITÉ

"Il faut être réaliste"

RÉINSERTION

Nicole Belloubet (Garde des Sceaux) ouvre la porte à trois prisons expérimentales.

Article de Donia Ismail pour le journal LIBÉRATION.

(https://www.liberation.fr/auteur/20397-donia-ismail) —

Le 21 février 2020 à 18:48

La chancellerie table sur la construction pour 35 millions d'euros de trois centres de détention axés sur la formation et le travail des prisonniers pour préparer l'après-incarcération.

La chancellerie maintient son objectif affiché vers la réinsertion professionnelle pour tous les détenus. Il y a d'abord eu la mise en place en grande pompe d'une Agence pour le Travail d'intérêt général dédiée à développer sur l'ensemble du territoire cette alternative à la peine sèche.

Il y a aujourd'hui le projet Inserre, soit la construction pour 35 millions d'euros de trois «prisons expérimentales», centrées sur la formation et le travail des prisonniers pour préparer l'après-incarcération. La première, à Arras (Pas-de-Calais), devrait être livrée le plus tôt possible, les travaux commençant «sans délais», annonce le ministère ce vendredi dans un communiqué de presse. Pour Donchery (Ardennes) et Toul (Meurthe-et-Moselle), il faudra attendre 2022 et 2023.

«Entretien d'embauche»

Chaque établissement sera doté de 180 places. L'objectif annoncé ? Orienter «100% des détenus» vers une formation ou un travail effectué à l'intérieur de la prison, en partenariat avec des entreprises locales et les collectivités territoriales. Peu de détails ont pour le moment émergé sur le fonctionnement de cet établissement.

La garde des Sceaux explique à la Voix du Nord (https://www.lavoixdunord.fr/713286/article/2020-02-21/une-prison-experimentale-de-180-places-est-annoncee-arras), qu'il s'agit d'une prison expérimentale par le travail : [...] avec un entretien d'embauche, une rémunération ... Nous ciblerons les domaines à haute valeur ajoutée comme le numérique». Avant d'ajouter être «persuadée que pour lutter contre la récidive, il faut que les gens soient formés et aient accès à un travail».

En 2018, la chancellerie avait prévu dans son plan pour la prison la création de structures d'accompagnement vers la sortie (SAS). Un établissement a vu le jour à Marseille, d'autres sont prévus dès 2020 à Poitiers (Vienne), Bordeaux (Gironde) et Longuenesse (Pas-de-Calais). La différence entre les SAS et ces prisons expérimentales ? «Le premier intervient en fin de peine. Le deuxième dès le début», souligne le ministère, contacté par Libération. Pour le moment, la généralisation de ce projet n'est pas au programme.

«Laissons sortir de terre ces trois établissements. Pour la suite, nous verrons», martèle-t-il.

«Effet de communication» ?

Si «sur le papier le projet est intéressant», Cécile Marcel, directrice de l'Observatoire international des prisons (OIP), émet quelques réserves, notamment au sujet de «l'absence de transparence sur la construction de ces établissements» : «Nous craignons que ce dispositif soit en réalité l'arbre qui cache la forêt, qu'il soit réservé à une minorité méritante, alors que ceci devrait être la norme.» Seuls les détenus condamnés à une peine de moins de cinq ans pourront bénéficier de ces nouvelles prisons. «Un réel problème, pointe Marcel, qui regrette ne pas avoir été inclus dans la consultation. C'est un effet de communication. Ils ne veulent pas mettre en place un dispositif qui pourrait bénéficier à l'ensemble des criminels pour éviter des cris de l'opposition. Ce projet devrait être accessible par tous.»

Du côté du ministère, on relativise. «Il fallait trouver un critère objectif, c'est ce qui a été retenu. Il faut être réaliste.»

UTOPIE / FOLIE ?

"le panoptique de Bentham"

Culture. Appui architecture prisons : Michel Foucault et le panoptique de Bentham
Par Anne Chemin • Publié le 27 mai 2014 à 14h06
Mis à jour le 19 août 2019 à 14h53

Le modèle architectural qui symbolise l'avènement des prisons modernes est le « panoptique ». Inventé à la fin du XVIIIe siècle par le philosophe anglais Jeremy Bentham (1748-1832), cette « maison d'inspection » n'est pas exclusivement réservée aux détenus : dans *Panopticon*, un livre paru en 1791, le réformateur britannique estime qu'elle peut également s'appliquer à d'autres lieux de « surveillance » – manufactures, hôpitaux ou écoles. Il s'inspire des travaux de son frère Samuel, un ingénieur qui a imaginé, quelques années plus tôt, un atelier industriel de ce type en Russie.

Le principe du panoptique est simple : une tour centrale permet aux geôliers de surveiller, sans être vus, tous les faits et gestes des prisonniers, enfermés en cellules dans un bâtiment en anneau encerclant la tour. Le philosophe libéral, qui a été proclamé « citoyen d'honneur » par la Révolution française, y voit un immense progrès : la morale sera « réformée », la santé « préservée », l'industrie « revigorée », l'instruction « diffusée », les charges publiques « allégées », l'économie « fortifiée ». « Le nœud gordien des lois sur les pauvres non pas tranché mais dénoué – tout cela par une simple idée architecturale », écrit-il dans son livre.

Dans ***Surveiller et punir***, paru en 1975, Michel Foucault estime que cette « visibilité organisée entièrement autour d'un regard dominateur et surveillant » est au cœur du modèle disciplinaire moderne. « Le vrai effet du Panopticon, c'est d'être tel que, même lorsqu'il n'y a personne, l'individu dans sa cellule, non seulement se croie, mais se sache observé, qu'il ait l'expérience constante d'être dans un état de visibilité pour le regard. » – Pas besoin d'armes, de violences physiques, de contraintes matérielles. Mais un regard qui surveille et que chacun, en le sentant peser sur lui, finira par intérioriser au point de s'observer lui-même : chacun, ainsi, exercera cette surveillance sur et contre lui-même. »

La « maison d'inspection » de Bentham n'a jamais vraiment été réalisée telle quelle, mais le panoptisme a inspiré l'architecture pénitentiaire du XIXe siècle. « Dans les années 1840, la peur de la criminalité organisée conduit un certain nombre d'hommes politiques et de spécialistes à appeler de leurs vœux une prison strictement punitive qui dissuaderait le malfaiteur de récidiver, écrit l'historien Ivan Jablonka sur le site ***L'Histoire par l'image*** (histoire-image.org). C'est alors qu'on songe à appliquer en France les solutions préconisées par Bentham dans son Panopticon. Celles-ci avaient déjà inspiré les architectes des prisons britanniques construites à la fin du XVIIIe siècle, ainsi que les promoteurs de la prison modèle de Philadelphie. »

Bâtie en 1836 par l'architecte Louis-Hippolyte Le Bas, la prison de la Petite-Roquette, à Paris, est fondée sur le principe du panoptique de Bentham : la tour centrale de cette maison de rééducation pour enfants « permet une surveillance de tous les instants dans les six galeries qui en rayonnent et où donnent les cellules », résume l'historien. A la Petite-Roquette comme ailleurs, cette « machine à punir » qui isole le détenu est un échec. « Les seuls établissements construits sur ce modèle, à Paris, à Rennes ou à Angers, outre qu'ils n'ont jamais reçu qu'une minorité de prisonniers, ont été marqués par l'insalubrité, les violences et les nombreux cas de suicide ou de folie », constate Ivan Jablonka. Plutôt que le panoptique, c'est le plan rayonnant qui s'impose, en France, au XIXe siècle. Dans une circulaire diffusée en 1841, le ministre de l'intérieur impose l'isolement cellulaire et propose deux solutions : le plan circulaire ou le plan rayonnant. « C'est ce dernier modèle qui sera adopté par les départements », constate l'architecte Christian Demonchy dans ***Gouverner, enfermer***, un livre sur les prisons coordonné par Philippe Artières et Pierre Lascoumes (Presses de Sciences Po, 2004). Le modèle est ceux-ci réalisé : les architectes donnent un long couloir bordé de cellules sur trois niveaux, ils y ajoutent un vide central bordé de couvrives et installent quatre ou cinq bâtiments en plan rayonnant avec, au centre, un carrefour pour la salle d'inspection.

Pour Christian Demonchy, ce système qui a perduré jusqu'à nos jours n'a aucun projet social. « Toute la fonctionnalité [de la prison] se concentre dans le service de garde. » «Cette maison d'arrêt est la seule institution où il faut vous demander à l'individu ainsi d'y rester, en attente d'une décision qui lui fera sortir. La notion d'amendement est hors de propos. Il n'y est d'ailleurs prévu aucun traitement pénal. (...) Dans ce modèle de prison, le détenu est délaissé par le pouvoir dans une salle d'attente où il est censé conserver son intégrité. Il n'intéresse pas l'administration en tant qu'individu à discipliniser ou amender. Il ne l'intéresse ni en tant qu'infracteur ni en tant que délinquant, mais seulement en tant que détenu qui doit le rester. »

Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection de Jeremy Bentham (Hachette Livre BNF, 1791, réédition 2012).
Surveiller et punir, naissance de la prison. de Michel Foucault (Gallimard, 1975).
Gouverner, enfermer, coordonné par Philippe Artières et Pierre Lascoumes (Presses de Sciences Po, 2004)

Comment en être l'architecte ?

L'architecte au cœur du processus de conception des prisons
Architecture, aménagement de l'espace.

Nicolas Le Pommelet
(Extraits d'un mémoire présenté en juin 2017)

Pour l'architecte le programme de prison n'est pas un programme comme tous les autres.

« Le programme, comme l'explique François Lecompte dans son livre dans lequel il parle de *désincarcérer la prison*, est présidé par la peur de l'évasion. Il explique que la sécurité, et le contrôle permanent imposent un tel programme à l'architecte, au dépens des rapports humains. Lors des interviews, les intellocuteurs n'expliquent pas que l'élaboration du programme est basée sur la sécurité. Ils ne le disent pas en tant que tel mais nous le percevons en arrière-plan car lorsque ces acteurs parlent du programme, ils parlent de rapports de vues contrôlés, d'implantations interdites, de toits végétalisés proscrits, de couloir d'interventions-obligatoires, etc. La sécurité est donc bien un des aspects qui dominent ce programme, même si son auteur l'AMO nous l'explique comme étant la présentation de « la façon dont le bâtiment va être habité » et que l'architecte est vraiment celui qui va dessiner le bâtiment.

La prison actuelle est de plus en plus souvent sujette à controverse et notamment à propos de l'insalubrité, de la réinsertion, de l'ouverture, de l'insécurité et de la surpopulation. C'est un espace très spécifique qui reste en perpétuelle évolution tout comme son programme omniprésent, pourtant quand une institution demande la création d'un espace ou la liberté des détenus est contrôlée voire absente, l'architecte se doit d'établir un projet à partir d'un programme strict et complet basé sur la sécurité et pour lequel il n'a aucune expérience. Si l'on écoute M. Demonchy, architecte de prison, on peut se demander si le programme n'est pas le générateur de la forme et s'il n'en deviendrait pas le projet à lui tout seul. Alors que les projets, les sites et les architectes sont différents, on pourrait se demander si le programme n'a pas une part de responsabilité dans le fait que toutes les prisons ressemblent à .... des prisons, et donc qu'elles se ressemblent indéniablement.»

«L'architecte est un des acteurs au cœur de ce processus qu'est la conception/réalisation. Il est celui qui va transformer le programme en dessin. Mais dans cette situation de concepteur de prison, l'architecte a-t-il une idée de ce qu'il va dessiner ? Ce lieu paraît étranger à toute personne n'étant pas directement occupant, et l'architecte n'y échappe pas. Que se passe-t-il quand il doit être concepteur d'un lieu pour lequel il n'a aucune expérience direct ?»

«Les personnes condamnées à de la détention, les prévenus, reçoivent une peine de privation de liberté, ils deviennent ainsi des détenus vivant dans un bâtiment ayant pour but de les emprisonner. Leur peine réside donc dans cet édifice destiné à les empêcher de sortir. Ce bâtiment va alors devenir leur lieu de vie dont ils ne peuvent sortir. Ce lieu de vie, c'est le bâtiment de la prison ; c'est cet espace, proposant des ressources et des privations, qui va constituer la peine de prison. La conception de ces murs impacte donc directement les usagers. Chaque élément architectural va être partie intégrante de la vie de ces détenus qui en ont l'accès. Même si le programme d'une prison dirige la conception de telle sorte que rien n'est laissé au hasard, et que tout ce qui est construit est sécuritaire et contrôlé, c'est l'architecture qui représente la figure de la peine de privation de liberté.»

«Dans son ouvrage *Surveiller et Punir*, Michel Foucault évoque le fait que l'architecture carcérale se retrouve être un instrument de la justice. On peut alors se questionner sur le rôle que l'établissement pénitentiaire joue dans la peine des détenus et les répercussions qu'a l'architecture sur ses usagers dans un tel milieu.»

DÉSINCARCÉRER LA PRISON

« On se demande si l'architecte est le premier exécutant de la peine, mais n'est-ce pas plutôt le programme étant donné que celui-ci détaille tout, y compris le fonctionnement précis d'une journée carcérale (Rapport OIP) ? Tous les acteurs sont clairs quand il s'agit du programme. Celui-ci est complet, complexe et très strict. L'architecte n'ayant pourtant pas son mot à dire, le programme serait donc l'origine de l'architecture et notamment son côté instrument de la Justice. La peine, c'est la privation de liberté. Le programme décrit cette peine mais il décrit également le lieu. L'architecte, qui joue avec le programme tente d'améliorer ce lieu pour que la peine ne soit pas plus qu'une privation de liberté. Sa volonté, c'est que le détenu ne subisse pas en plus une privation de qualité. »

« Améliorer le quotidien, c'est l'ambition de l'architecte. Et pour cela il va devoir jouer sur le qualitatif qui n'est pas présent dans le programme d'origine.

L'architecte explique également que si l'espace est plus agréable, le détenu se sentira mieux et son incarcération sera moins considérée comme une torture, les moments de travail et de réinsertion seront alors plus efficaces et on peut imaginer que la récidive diminuera d'autant plus. L'AP[] compte sur l'architecte pour apporter des « richesses » à la conception mais elle souhaite également que l'architecte sache défendre ses idées face aux autres acteurs. On voit bien que l'AP[] a foi en l'architecte et qu'elle va le défendre également. Dans son livre, M. Lecompte explique que les prisons sont pour lui insatisfaisantes et contre-productives par rapport à ce que l'on attend d'elles, et que l'architecte a effectivement un rôle à tenir dans l'évolution nécessaire de ce système. On voit qu'une attente d'innovation existe bel et bien, et que l'architecte peut être au cœur de celle-ci. »

« Comme toute personne n'ayant pas de lien direct avec les prisons, l'architecte n'a qu'une vision restreinte de ce milieu. Son expérience se résume à ce qu'il voit à la télé : films, documentaires et aux informations divulguées dans les médias. Avec tous ces éléments, l'architecte peut se faire une idée de ce que doit être une prison, mais il comprend aussi les enjeux qui gravitent autour de cette institution. Ainsi, en France, il peut comprendre que des problèmes de surpopulation, de vétusté, de récidive et de violence discréditent l'image de la prison pour laquelle l'État emploie pourtant de gros moyens. L'architecte comprend donc que la conception de prison va être accompagnée par des enjeux et ceux-ci vont se dessiner notamment sous la forme d'un programme complexe et strict dans le but de guider la conception. Malgré un jeu d'acteur simple et bien défini, le « client » de l'ouvrage est difficile à désigner. En réalité, celui-ci est multiple. L'État français est celui qui commande la prison, l'AP[] gère la conception et la construction et la DAP est l'utilisateur. Ces deux derniers organismes appartenant à l'État, celui-ci est donc logiquement le client ; toutefois chacun de ces trois acteurs a des objectifs propres et l'architecte va devoir tenir compte de chacun d'entre eux et exprimer une seule et unique création. C'est donc pour cette raison que le programme auquel va devoir répondre l'architecte est autant détaillé et complexe ; chacun de ses acteurs a des exigences bien précises et notamment la sécurité demandée par la DAP qui va nettement contraindre l'architecte dans ses réflexions. »

Notes :
APJ : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice.
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage.
DAP : Direction de l'administration pénitentiaire.
OIP : Observatoire international des prisons.

Livre cité :
François Lecompte : ***Attentes, désincarcérer la prison.*** aux Éditions Jean-Michel Place, 2012.

Passages extraits du Mémoire de Master de Nicolas Le Pommelet
Intitulé : « Comment en être l'architecte ? L'architecte au cœur du processus de conception des prisons. »
Présenté à l'École Nationale Supérieure d'architecture de Nantes en juin 2017 sous la direction de : Daniel Sivet & Ignacio Requena
Dans le cade de : Domaine d'étude n°2 : Cultures constructives et stratégies de projet
Disponible en intégralité sur le web à l'adresse : HAL Id: dumas-01620078 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01620078

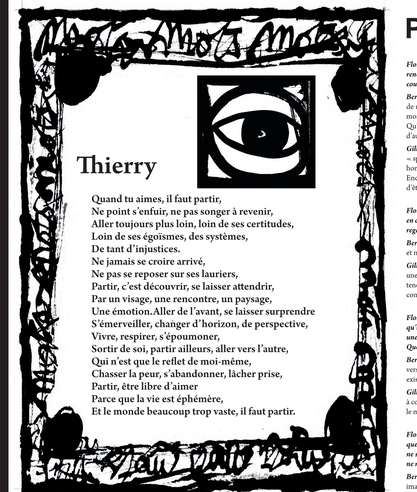

PAROLES

EN SITUATION DE QUESTION IRRÉSOLUE

Florence Pazzotta : Certains d'entre vous m'ont dit n'avoir jamais lu ni entendu de poésie contemporaine avant notre rencontre. Que cette première fois ait eu lieu au centre pénitentiaire, pensez-vous que cela lui ait donné une tonalité, une couleur, un sens particulier ?

Bernard : Question d'âge, j'ai découvert tardivement la poésie contemporaine. Le sens et la compréhension que j'en ai, éloignés de ma période scolaire, me projette dans des espaces nouveaux avec une ouverture d'esprit rassurante pour comprendre le monde moderne. Les ateliers de La Semaine de la poésie sont d'abord un éclairage. Un éclairage sur soi et sur les autres. Qu'est-ce qu'un Poète ? Il y en a beaucoup plus que l'on pourrait l'imaginer en prison qui créent et qui n'ont fait découvrir d'autres sentiments.

Gilles : La rencontre est toujours fascinante. Les échanges ouvrent une autre fenêtre de poésie qui s'absorbe prodigieusement, « spongieusement », surtout au niveau de la parole. J'ai fait des ateliers d'écriture car je ne savais pas écrire, et ce n'est pas une honte. Tout ce que je fais à l'heure actuelle découle de la prison ! De tout temps ! Être a voulu découvrir la lecture, l'écriture. Encore plus entre quatre murs, faire des poésies slamées, c'est raconté une histoire, pas forcément la sienne. Le tout c'est d'être sur l'évasion, de ressentir ce bien être d'aventure.

Florence, poète invitée

Florence Pazzotta : Écrire ensemble, partager à voix haute ce que l'on vient d'écrire ou apporter à l'atelier les poèmes écrits en cellule, puis entendre les textes des autres, est-ce que cela change quelque chose? Cela étonne? Gêne ou choque? Change le regard et l'écoute ?

Bernard : Tout change dans la relation à l'autre quand on écrit et que l'on écoute. Ce que peut émettre l'autre interroge parfois et ne me choque en rien, au contraire. Ce sont des espaces de communication.

Gilles : Être gêné ? Non ! Certains ont une facilité à lire ce qu'ils écrivent, je me suis rendu compte que lire tout seul ou devant une assemblée, c'est différent. Je perds cinquante pourcents de mes moyens. Par contre, faire lire par un tiers, ça a une autre teneur, un style bien à part, c'est différent, je suis plus réceptif à la diction. Chaque fois que je le peux, je le fais, il faut être conteur !

Gilles, écrivant

Florence Pazzotta : Vous m'avez confié l'importance pour vous de ces ateliers organisés en prison. Est-ce que vous diriez qu'un atelier d'écriture poétique ou, comme je l'avais nommé, un «atelier de découverte de la poésie d'aujourd'hui», est une expérience particulière ? En quoi ? Est-ce un jeu ? Un engagement ? Un jeu et un engagement ? Tout à fait autre chose ? Quoi donc ?

Bernard : Oui, la découverte de la poésie d'aujourd'hui est pleine de surprises. Une liberté surgit de nulle part et un engagement vers la nouveauté et l'implication du plus profond de soi. Il est nécessaire de se surprendre avant de surprendre les autres pour exister.

Gilles : C'est un moment pour se surpasser. C'est un moment où l'on apprend de cette connexion avec les mots, on apprend à construire des histoires. Je n'avais jamais fait ça. C'est un bon exercice qui permet de puiser au plus profond de soi, de sortir le meilleur, parce que l'on a des histoires entre parenthèses, mais pas celle-là ...

Bernard, écrivant

Florence Pazzotta : Au-delà des divers textes lus, entendus et écrits, dont j'imagine que certains vous auront marqué plus que d'autres, avez-vous été sensible à un certain travail sur la langue, dans la langue ou avec elle, à une écriture, donc, qui ne se contente pas d'ouvrir au rêve, d'offrir une échappée, mais se colline le réel, en rend compte, le découvre ou le perce, et ne renonce pas ?

Bernard : La question est difficile. Le travail sur la langue mène à des voies sonores et colorées souvent insoupçonnées. Des images enfouies ou ignorées apparaissent en libérant quelque secret bien gardé. L'imaginaire a ses règles, le plaisir de les transgresser, même inconscientes, est une avancée qui invite au dépassement.